



Offre de Distribution sur Liste

**mise à jour
janvier 2010**



LA POSTE

Sommaire



- 1** Contexte et objectifs de l'offre P. 3
- 2** Caractéristiques de l'offre P. 6
- 3** Tarifs P. 15
- 4** Contractualisation P. 16
- 5** Annexes techniques P. 18



1- Contexte et objectifs



L'accord tripartite Etat-Presses-La Poste 2009-2015 prévoit la mise en marché en début d'année 2009 d'une offre de DSL

L'article 6.5 de l'accord tripartite précise :

« *La Poste et la Presse partagent l'intérêt que représente le mode de distribution de la presse à partir d'une liste des abonnés, proposé aux mêmes tarifs que l'offre de service public de la forme de presse concernée, susceptible d'éviter des coûts aux éditeurs et à La Poste. La taxe d'encartage évoluera au même taux que les tarifs de service public de la forme de presse concernée.*

Les critères opérationnels d'accès à la distribution sur liste (régularité, densité, fréquence, notamment) tiendront compte de la capacité de production et de mise en œuvre de La Poste et seront définis de manière non discriminatoire.

Les travaux seront conduits entre La Poste et des éditeurs volontaires en vue de définir une offre répondant à ces critères, disponible au début de l'année 2009. Cette offre sera ouverte à tous les types de presse sous réserve de respecter ces critères. »



1- Contexte et objectifs



La nouvelle offre traduit les économies de coûts réalisées à la fois par les éditeurs et par La Poste



1 – Economies de coûts réalisées par les éditeurs :

- Économies de mise sous film et d'adressage ;
- Réduction du cycle de production et donc gain de temps ;
- Renforcement de la qualité des dépôts (garantie du respect des HLD, absence d'anomalie de routage).

2 – Economies de coûts réalisées par La Poste :

- Les économies réalisées par La Poste par rapport aux prestations postales courantes valables pour les envois postaux adressés sont observées dans des conditions précises de dépôt et de distribution.

- ⇒ **La nouvelle offre DSL se situe à la rencontre de ces périmètres d'économies de coût.**
- ⇒ **Elle garantit des conditions d'accès identiques entre les différentes formes de presse (égalité d'accès).**



1- Contexte et objectifs



L'objectif est donc de définir les critères de la DSL pour qu'elle puisse être produite sur un mode industriel (offre catalogue), c'est-à-dire :

- **exercée de manière régulière** : processus simples, robustes, répliquables, fondés sur des routines automatisées
- **compatible avec le plus grand nombre de configurations d'exploitation** (types d'habitat, rural/urbain...)
- **compatible et articulée avec les systèmes de production existants** : des éditeurs (imprimerie, routage...) et de La Poste (tournée mutualisée, mécanisation des travaux intérieurs, moyen de locomotion...)



2- Caractéristiques de la nouvelle offre



Définition

- L'offre consiste à distribuer des journaux et écrits périodiques non adressés
- Le dépôt a lieu en Centre de Distribution / Plate-forme de Distribution du Courrier, sous forme de paquets

La DSL se caractérise par l'absence d'adressage et de mention de routage sur les exemplaires

Le service

- Distribution en Presse urgente (J)
- Distribution 6 jours par semaine aux horaires habituels de la distribution du courrier

Le processus

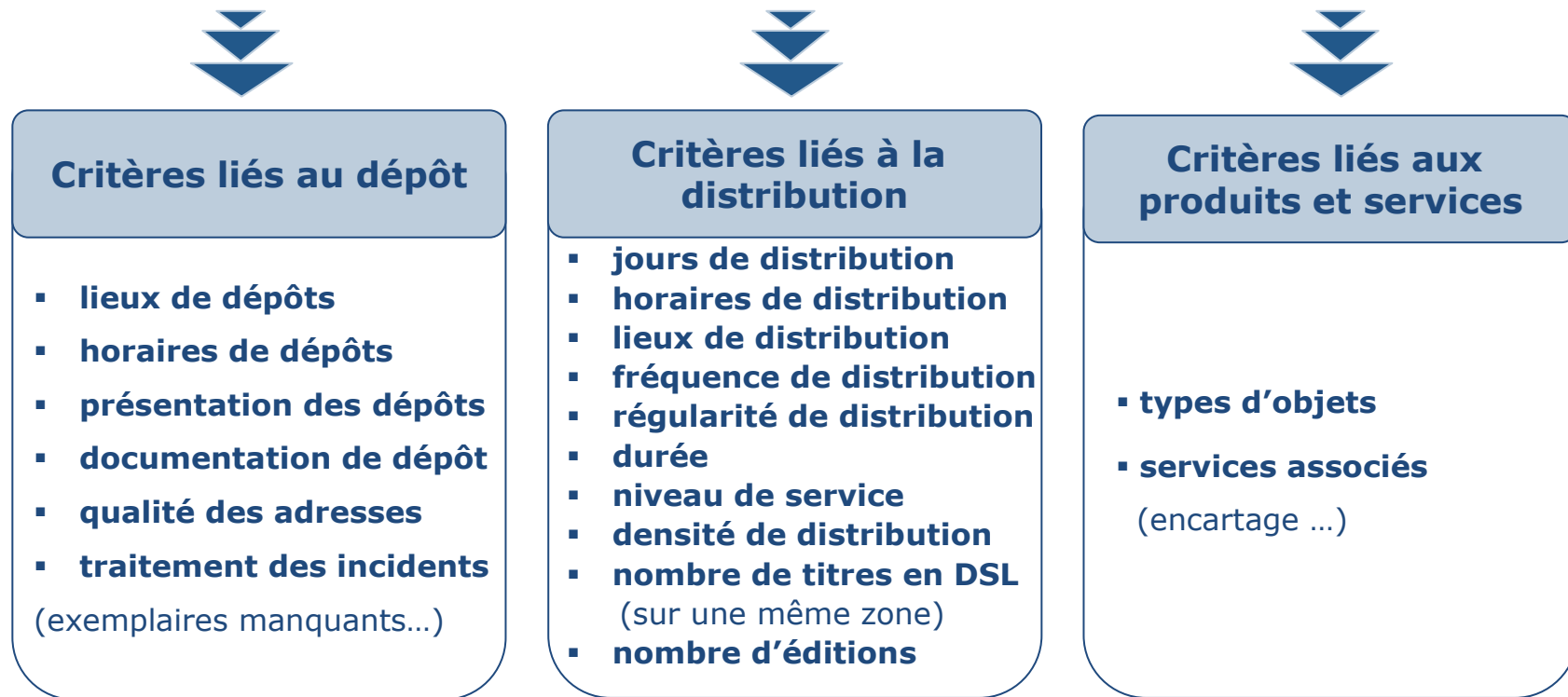
- L'éditeur transmet à J-2 la liste des noms et adresses des abonnés sous forme dématérialisée (fichier)
- Le fichier est associé au référentiel d'organisation postale. Les abonnés sont affectés à une tournée et **ordonné dans l'ordre de la tournée de facteur**
- Le facteur part en distribution avec les exemplaires banalisés et une liste d'abonnés classés dans l'ordre de son itinéraire



2- Caractéristiques de la nouvelle offre



Les critères opérationnels sont regroupés en 3 familles



⇒ Des critères applicables partout et pour tous



2- Caractéristiques de la nouvelle offre



Définition des zones éligibles à l'offre

Densité de distribution / Taux de pénétration

CP éligibles : zone géographique caractérisées par un couple (DLI, IR) inférieur ou égal à 1,2 (zones majoritairement couvertes par des véhicules 4 Roues Motorisées), soit plus de 1 800 codes postaux au niveau national.

Sur les zones choisies par l'éditeur dans la liste des CP éligibles, **le nombre MOYEN d'exemplaire par tournée et par titre est au minimum de 20 avec un minimum de 6 exemplaires pour CHAQUE tournée.**

Capacité de production Nombre de titres en DSL

2 publications maximum (soit 2 titres différents, soit 2 éditions différentes d'un même titre) sur un CDIS/PDC



2- Caractéristiques de la nouvelle offre



Cartographie des zones éligibles à la DSL



 Zones éligibles à la DSL

 Zones non éligibles à la DSL



LA POSTE

Offre de distribution sur liste

janvier 2010

2- Caractéristiques de la nouvelle offre



Les critères liés au dépôt

Lieux de dépôt

- Directement auprès de chaque **CDIS/PDC de destination**

Présentation des dépôts

- Paquets par QL (les paquets sont constitués d'un minimum de 6 exemplaires et leur poids ne peut excéder 8 kg)
- Possibilité de paquets standard (les paquets sont homogènes, de 20 exemplaires ou 40 si césure tous les 5 exemplaires)
- Exemplaires pliés en 2 (pour les formats berlinois)
- Paquets liassés (2 liens croisés)

Horaires de dépôt

- Entre l'heure d'ouverture de chaque CDIS/PDC et l'heure limite de dépôt (variables selon les sites)

Traitement des incidents

- La Poste n'est engagée à distribuer que le nombre d'exemplaires disponibles
- La Poste n'est pas engagée à restituer les exemplaires surnuméraires

Documentation des dépôts

- Documentation réglementaire obligatoire (lettre de voiture)
- Coiffe, sur le dessus des paquets, liassée avec les exemplaires



2- Caractéristiques de la nouvelle offre



Les critères liés au dépôt

Transmission des Listes

- Électronique, selon un protocole et un format prédéfinis
- Transmission par l'éditeur, 48H avant le jour de distribution
- Une liste transmise par n° de parution distribué
- Utilisation des dernières données transmises en secours (liste de la dernière parution)
- Suppression des jalons

Qualité des adresses

- Vérification de la qualité des adresses du fichier abonnés : les adresses doivent exister et être référencées dans les fichiers de routage postaux
- Qualification du SI éditeur : test de transmission, contrôle des formats d'échanges



2- Caractéristiques de la nouvelle offre



Les critères liés à la distribution

Jours de distribution

- Du lundi au samedi, hors jours fériés
- Les exemplaires datés des jours fériés sont distribués sur liste avec les exemplaires du lendemain (uniquement si l'ensemble des abonnés du CDIS/PDC reçoivent les 2 exemplaires)
- Les exemplaires du dimanche sont filmés et adressés, pour une distribution le lundi

Horaires de distribution

- La distribution des objets sur liste se fait dans le cadre de la tournée courrier

Lieux de distribution

- Dans les boîtes aux lettres particulières
- Dans les Boîtes Postales
- Sont exclus :
 - Les CEDEX
 - Les collectivités (maisons de retraite, écoles ...)



2- Caractéristiques de la nouvelle offre



Les critères liés à la distribution

Fréquence

- Quotidienne à hebdomadaire

Régularité

- Abonnement à toutes les parutions (dimanches exceptés)

Durée

- Engagement sur 3 mois minimum pour 1 quotidien et 1 an minimum pour 1 hebdomadaire
- Sont exclus :
 - Les abonnements promotionnels

Niveau de service

- Urgent exclusivement



2- Caractéristiques de la nouvelle offre



Les critères liés aux produits et services

Services associés

Encartage des objets associés à l'édition principale

- 1 encart maximum par publication et par jour
- Même nombre d'exemplaires pour l'édition principale et pour le cahier ou supplément à encarter
- Présentation des dépôts identiques pour l'édition principale et pour le cahier ou supplément à encarter (paquets par QL ou paquets standard)
- 1 seul fichier à transmettre pour l'édition et l'encart



3- Tarifs



Les tarifs de la DSL sont identiques à ceux de l'offre de Presse de service public



DSL « Catalogue »

Paquets « standard »	<i>Tarif Presse urgente / Liasse directe CP avec option livraison CDIS/PDC</i>
Paquets par tournée	<i>Tarif Presse urgente / Liasse facteur avec option livraison CDIS/PDC</i>
Taxe d'encartage	<i>10,2 cents en 2010</i>

L'offre de distribution sur liste est soumise à TVA (prestation hors Service Universel)



4- Contractualisation



Une démarche en plusieurs étapes

Etape 1 : Application des critères afin d'évaluer le périmètre éligible à la DSL

- Sur la base du fichier des codes postaux éligibles et compte tenu des critères d'accès, le client communique à La Poste le choix des codes postaux et les tournées à desservir en DSL avec les trafics et éditions associés.

Etape 2 : Vérification des conditions nécessaires à la production des listes

- Tests d'interconnexion entre le SI de l'éditeur et le SI postal.
- Vérification de la qualité des adresses à servir.

Etape 3 : Contractualisation

- Signature du contrat DSL et du plan contractuel de dépôt.
- Validation annuelle de la zone de diffusion au regard des critères de l'offre et mise à jour éventuelle du plan contractuel de dépôt.

Le contrat est souscrit dans le cadre de l'année civile et vient à échéance le 31/12 de chaque année. Il se renouvelle par tacite reconduction, sauf dénonciation expresse par l'une des 2 parties ou si plus de 2 publications ont fait acte de candidature

5 - Annexes techniques



Caractéristiques des coiffes	
Offre	OBJETS NON ADRESSES POUR DISTRIBUTION SUR LISTE
Produit	PRESSE URGENTE
Client	JOURNAL DU PAYS
Titre de la publication	JOURNAL DU PAYS
N° CPPAP	0410C99999
Édition	EDITION DU MARAIS
Type de parution	Numéro Normal
Numéro de parution	21332
Date de parution	12/05/2009
Date de livraison	12/05/2009
Routage	24750 - TRELISSAC CCT1
Préparation	QL ou [CP]
Numéro QL (ou CP)	0101 ou [24750]
Poids unitaire	133 grammes
Nombre d'exemplaires	23
Numéro du paquet et nombre total de paquets sur le site de livraison	Paquet 2 sur 7



5 - Annexes techniques



Caractéristiques générales de l'interface					
1	Numéro de l'abonné	0202587B	17	Adr.compladr1	Étage, escalier, appartement
2	Statut de l'abonné	X	18	Adr.compadr2	Immeuble, bâtiment, résidence
3	Priorité de distribution	1	19	méridien	123456
4	Raison sociale		20	Adr.complbal	BAL EXT
5	Civilité	Monsieur	21	Editeur	JOURNAL DU PAYS
6	Prénom	JEAN	22	Publication.num	0410C99999
7	Nom	DUPONT	23	Parution.num	21332
8	Type	PAR	24	Parution.type	0
9	Adr.numero	2122	25	Parution.poids	133
10	Adr.extension	BIS	26	Edition.nom	EDITION DU MARAIS
11	Adr.typevoie	rue	27	Quantité	1
12	Adr.voie	de la Roquette	28	Dateparution	20090512
13	Adr.lieudit		29	Datedistribution	20090512
14	Adr.bp	14	30	Site.nom	240630
15	Adr.cp	24750	31	Tournee	0101
16	Adr.ville	TRELISSAC	32	Préparation	1
			33	Urgence	1

En rouge italique les champs obligatoires



5 - Annexes techniques



Modalités techniques de l'échange de fichiers	
Outil de communication utilisé	FTPS
Protocole de communication utilisé	TCP/IP
Mode d'échange	Asynchrone
Type d'échange	Transfert de fichiers
Format des caractères	ISO-88951
Sens de l'envoi	Editeur vers La Poste
Périodicité d'envoi	1 chaque jour de distribution
Délais d'envoi	2 Jours ouvrables avant la date de distribution, soit avant 06h00 à J-2
Format	Le fichier principal est un fichier plat, avec : -un enregistrement par ligne -« ; » (point virgule) pour séparateur de colonne.
Nom du fichier principal	EDITEUR<SSAAMMJJ><NNN>..txt Avec : -<SSAAMMJJ> = date de valeur des données contenues au format siècle, année, mois, jour (ex : 20050901 pour le 1 ^{er} septembre 2005) -<NNN> = n° d'ordre du fichier dans la journée pour la date de valeur, lorsque plusieurs fichiers sont transmis pour la même date de valeur (toujours à 001 si un seul fichier transmis par jour)

